

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1683

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 3

À l'alinéa 52, après le mot :

« engagement »,

insérer le mot :

« réciproque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel